

A L'ORDRE DU JOUR

Le rapport présenté par la Direction du Journal au Congrès de la CTCC indique que 25,000 cartes du journal *Le Travail* n'ont pas encore été signées ou bien que les responsables de la signature de ces cartes n'ont pas fait parvenir leur rapport au journal *Le Travail*.

Cette négligence coûte au journal *Le Travail* et à la CTCC une somme d'environ \$125.00 par semaine.

Informez-vous aux officiers de votre syndicat pour savoir si le syndicat est en règle sur ce point ou bien soulevez la question lors de la prochaine assemblée.



VOL. XXXII — No. 37

Ottawa, 26 octobre 1956

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal *LE TRAVAIL*, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

Comment Canadian Resins s'y prend pour camoufler les causes de la grève

Caractère plus prononcé de la sécurité sociale nécessaire dans l'avenir

"L'avenir fera ressortir plus clairement l'importance de la sécurité sociale et des institutions de bien-être, étant donné les progrès de la technique, l'automatisation et les changements technologiques qui s'annoncent dans le commerce, l'industrie et les services". C'est ce que déclarait vendredi soir dernier M. Gérard Picard, président général de la CTCC alors qu'il était le conférencier invité à la première journée d'études sur les "économiquement faibles" organisées par le Conseil canadien du Bien-être et le Conseil des Oeuvres de Montréal.

Parlant du problème des "économiquement faibles", M. Picard a déclaré que ce n'est pas seulement chez les indigents, les malades et les chômeurs que l'on rencontre des "économiquement faibles" mais aussi chez de nombreux travailleurs qui ne reçoivent qu'un faible revenu et dont le partage est l'insécurité du lendemain, la crainte de la maladie ou de la perte de leur emploi.

Après avoir déclaré que si un bon nombre de travailleurs sont dans une situation meilleure aujourd'hui, M. Picard a démontré à l'aide de statistiques puisées dans le budget nécessaire à une famille normale que beaucoup de travailleurs n'ont pas encore ce qu'on appelle le salaire vital.

M. Picard a ensuite parlé du problème de l'automatisation en déclarant qu'il ne fallait pas craindre le progrès mais au contraire s'y adapter en prenant les mesures pour faire face aux conditions nouvelles afin que l'ensemble de la population bénéficie

de la sécurité sociale et des institutions de bien-être, étant donné les progrès de la technique, l'automatisation et les changements technologiques qui s'annoncent dans le commerce, l'industrie et les services". C'est ce que déclarait vendredi soir dernier M. Gérard Picard, président général de la CTCC alors qu'il était le conférencier invité à la première journée d'études sur les "économiquement faibles" organisées par le Conseil canadien du Bien-être et le Conseil des Oeuvres de Montréal.

Lorsqu'une bonne partie de la population ne trouvera pas à s'employer à plein temps, par suite de l'introduction de machines et de techniques nouvelles qui rendront la main-d'oeuvre non nécessaire en bon nombre d'industries ou de services, le revenu national ne cessera pas d'augmenter. Il s'agira alors de trouver des formules pour le répartir le plus équitablement possible si l'on veut maintenir dans la masse un pouvoir d'achat qui empêchera celles-ci de sombrer dans la misère et le système économique de nous donner des crises économiques dont l'ampleur dépassera tout ce que nous pouvons avoir vu jusqu'ici.

M. Picard a aussi déclaré que la réduction de la semaine de travail poserait d'une façon plus aiguë encore le problème de l'organisation des loisirs et qu'il faudrait s'occuper davantage de la culture populaire, de l'éducation et de la santé.

Elle tente de faire croire au public qu'il n'existe pas de raisons sérieuses de faire la grève. — Des augmentations de salaire qui n'augmentent pas le salaire hebdomadaire. — D'autres raisons que la compagnie ose à peine effleurer.

La bataille entre le Syndicat National des Travailleurs en Plastique de Shawinigan et la Canadian Resins & Chemicals semble bien entrer

dans une phase nouvelle alors que la compagnie se donne la peine de payer de grandes pages du *Nouvelles* (Suite à la page 6)



LA ROULOTTE: c'est l'un des nombreux services organisés par le Syndicat des Travailleurs en Plastique de Shawinigan pour poursuivre efficacement leur grève. Cette roulotte se déplace continuellement pour se rendre sur les lignes de piquetage et livrer aux piqueteurs des 5 équipes de jour et de nuit du café, de la soupe, des sandwiches.

L'orientation de la CTCC

Extrait de l'allocution ...

En plus du fait que le syndicalisme est intimement lié à la morale sociale, les origines et l'histoire de la C.T.C.C. ont été le fruit d'une collaboration si soutenue entre les travailleurs, les aumôniers, la hiérarchie, que vous ne voudriez pas qu'il se change quoi que ce soit quant à l'orientation sans un échange de vue préalable. De plus, j'aimerais apporter un complément aux réflexions que je vous faisais l'année dernière, alors que j'avais tenté d'expliquer ce qui me semblait avoir été les raisons majeures d'un syndicalisme catholique tel qu'il a existé chez nous. Il ne m'appartient pas de me substituer à vous et de me prononcer sur les aspects du problème qui relève de votre compétence. Les aumôniers sont là, au milieu de vous, pour accomplir une tâche à l'intérieur des cadres existants, et si des changements s'imposent, qui intéressent l'Eglise, tout au plus leur appartient-il de dégager un certain nombre de vérités susceptibles de vous éclairer dans la considération du problème posé. Vos dirigeants eux-mêmes l'ont bien compris, puisque déjà ils ont pressenti Nosseigneurs les Evêques sur la question et ils ont déjà eu quelques rencontres pour essayer de déterminer ensemble les meilleurs moyens d'assurer, face aux problèmes actuels, l'influence chrétienne dans le syndicalisme.

Des exigences nouvelles

Qu'on s'entende bien sur le sens de ces démarches: il ne s'agit pas que je sache d'une tentative d'éloignement, ou encore moins de séparation, mais d'un effort d'adaptation à un monde constamment en évolution. Il existe des transformations profondes qui s'opèrent qui nous touchent; nous ne pouvons les ignorer. Tout mouvement social qui évolue dans le temps doit faire un effort constant d'adaptation et se transformer au besoin suivant les exigences nouvelles. Ceci est particulièrement vrai dans la société moderne où les impératifs du progrès technique et scientifique nous entraînent à remettre continuellement en cause les formes, les structures, les méthodes et les techniques des institutions qui doivent s'ajuster.

Le syndicalisme n'échappe pas à cette loi; il est directement relié et rattaché aux phénomènes sociaux qui subissent les transformations les plus profondes, telle l'économie avec ses techniques, ses méthodes et ses formes. Il a, je pourrais dire, un caractère de relativité telle que, moins que la plupart des institutions sociales, il ne peut songer à du définitif. Il opère dans du mouvant, du changeant. Le développement industriel, les structures des entreprises l'entraînent dans leur course.

La C.T.C.C. n'a pas été exempte de ces transformations; au cours des trente-cinq années de son existence, elle a dû s'adapter en raison des circonstances, renouveler son visage, améliorer ses techniques et ses méthodes sans cependant retoucher sérieusement les caractères mêmes qui étaient sa raison d'être comme centrale définie. Les modifications qui ont été faites avec le temps n'ont jamais touché à l'essentiel de ce qui faisait son caractère propre. Elle est restée nationale dans ses aspirations et elle a maintenu son aspiration doctrinale et spirituelle bien qu'en fait, elle ait accepté un certain nombre de membres qui ne partageaient pas les croyances des travailleurs catholiques. Il semble cependant que l'évolution des quinze dernières années ait créé des conditions telles qu'il devient nécessaire de faire un examen critique sérieux de ce que l'on désigne sous le nom de ses limites. La concentration de l'industrie qui s'est développée considérablement à la faveur de la guerre pose d'une façon aiguë le problème de la concentration et de l'unité des forces ouvrières organisées. Cette nécessité est plus durement ressentie par les syndicats des industries de base dans la C.T.C.C. dont l'isolement relatif du reste du monde organisé apparaît comme un obstacle sérieux.

Extraits de l'allocution de M. le chan. Henri Pichette, aumônier général de la CTCC sur le problème de l'unité syndicale — Le titre et les sous-titres sont de nous —

L'évolution de la législation syndicale qui, dans l'entreprise, accorde au syndicat majoritaire, le rôle de négociateur pour tous les travailleurs de l'unité et de les représenter, confère un monopole syndical qui est susceptible d'avoir des conséquences sérieuses sur un syndicalisme qui s'inspire d'une doctrine donnée. Les clauses de sécurité syndicale viennent donner plus de force à ce monopole syndical. Le recrutement, l'embauchage de la main-d'œuvre ignorent les distinctions de religion, de race et de politique. D'ailleurs, des dispositions législatives précises à ce sujet ont été prises par le Parlement d'Ottawa. D'institution purement privée qu'il était, le syndicalisme a, en vertu de la loi actuelle, des fonctions qui lui confèrent un statut de plus en plus semi-public. Il n'y a pas de doute qu'une institution destinée à représenter indistinctement un milieu hétérogène quant aux croyances, doit éviter d'introduire des barrières et des limites discriminatoires.

Prendre ses responsabilités

Ce n'est donc pas par simple goût de compliquer les choses que l'on pose le problème de l'unité syndicale et de l'orientation du mouvement. Le problème est réel et complexe. Et nous devons l'envisager longuement et sous tous ses aspects avant de nous engager dans des voies nouvelles. Conscients de la situation, vous devez vous-mêmes faire l'effort d'envisager loyalement tous les aspects de la question sans chercher à les écarter tout simplement parce qu'ils vous semblent difficiles. Le danger est, pour les uns, de démissionner devant une responsabilité chrétienne qui a toujours existé et qui existera toujours, laissant à la hiérarchie le soin de se débrouiller seule; et, pour les autres, de s'abandonner à une rigidité de méthodes dans la transmission du message du christianisme en milieu syndical sans vouloir envisager la réalité nouvelle et la possibilité de méthodes différentes. Tous les moyens, toutes les méthodes qu'avaient créés les travailleurs de la province de Québec, groupés dans la C.T.C.C., pour éclairer la conscience syndicale des travailleurs au sein de leurs cadres et pour alimenter leur spiritualité professionnelle, ont produit des effets dont vous avez raison d'être fiers. Il importe de savoir comment vous pouvez continuer à obtenir les mêmes effets et même à en avoir de meilleurs dans les circonstances présentes. Il ne s'agit pas d'abandonner les responsabilités, mais bien d'essayer de voir quels sont les meilleurs moyens, dans les circonstances, de les assumer pleinement.

La formation chrétienne

En écoutant quelques-uns d'entre vous parler de ce qu'on a désigné habituellement par la confessionnalité de la C.T.C.C., je me suis rendu compte qu'il existait plus d'une équivoque au sujet de ce terme et de ce qu'il représente. Pour les uns, il représente un nom; pour les autres, il prend figure d'aumônier; pour quelques-uns, il rappelle les remarques dans l'intérêt du syndicat, les images pieuses ou ecclésiastiques aux murs des salles de délibérations, la présentation des vœux à l'Evêque, la prière du commencement et de la fin, etc. Ceux-là donnent l'impression de substituer l'accessoire au principal, le secondaire à l'essentiel, ce qui supporte et ce qui est supporté, et de donner à la forme et aux modalités du canal l'importance de ce qu'il canalise. Toutes ces choses ne sont pas des conséquences nécessaires. Ce qui importe, vous devez le savoir, c'est que la formation chrétienne correspondant à vos responsabilités syndicales soit donnée quelque part et de meilleure façon possible. Où acquérir cette formation indispensable et comment l'obtenir? Telle est la question! La confessionnalité telle qu'elle a été appliquée depuis l'origine de la

C.T.C.C. était le moyen qui paraissait le mieux adapté pour transmettre le message chrétien aux travailleurs. Si des changements s'avèrent nécessaires, devons-nous trouver d'autres moyens pour nous acquitter des mêmes responsabilités? Certainement oui et il y en a d'autres. C'est notre devoir à tous de déterminer ceux qui paraîtront le mieux adaptés aux conditions nouvelles s'il y a lieu de modifier.

Ici, je crois nécessaire de dissiper une confusion dont plusieurs me semblent victimes. Son Eminence le Cardinal, vos aumôniers et moi-même, avons d'une part, admis que nous reconnaissons la nécessité d'une adaptation pour votre mouvement; d'autre part, nous vous répétons que le travailleur catholique devra toujours s'inspirer de sa foi et de la doctrine sociale de l'Eglise dans son activité syndicale.

Quand nous reconnaissons la nécessité d'une adaptation, plusieurs se disent: "Ca y est! Ils sont pour la fusion et pour la déconfessionnalisation." Quand nous affirmons la nécessité d'une inspiration de la vie syndicale, on se dit: "Ils sont contre la fusion et pour le maintien de la confessionnalité! Ils ouvrent une porte et la ferment aussitôt. Le chanoine et les aumôniers font du patinage de fantaisie. Sont-ils pour nous? Sont-ils contre? Il n'y a pas moyen de le savoir!"

Comment expliquer ces réactions? Je crois qu'elles sont dues au fait que vous n'avez connu que deux genres de syndicalisme et on s'y emprisonne: Le syndicalisme neutre que vous avez entendu condamner de toute part et le syndicalisme qui constitue à vos yeux la seule façon de vous inspirer de votre foi et de la doctrine sociale de l'Eglise. Pour vous, "inspiration" veut nécessairement dire confessionnalité telle qu'elle a existé ou existe encore et vous tournez continuellement dans le même cercle vicieux pour interpréter nos paroles.

Or il est faux de penser qu'inspiration veut exclusivement dire confessionnalité, que vous connaissez, et il est également inexact de croire que le syndicalisme confessionnel soit la seule formule qui vous permette de vous inspirer de votre foi dans votre action. Comprendons-le bien, il peut exister d'autres formules. Si celle que nous avons acceptée jusqu'ici ne peut plus être maintenue, en totalité ou en partie, il faudra alors trouver la meilleure formule qui assurera, dans les circonstances, la formation morale du travailleur et lui permettra d'acquérir une spiritualité indispensable pour qu'il soit un travailleur et un syndiqué catholique.

C'est à nous tous ensemble de trouver ces formes de remplacement là où c'est nécessaire. Nous aurons le courage et l'esprit d'invention nécessaires pour accomplir ce travail si nous croyons réellement à la puissance du spirituel et si nous croyons que la misère spirituelle des travailleurs constitue le plus grand mal.

Il serait mauvais de prendre en partant l'attitude du tout ou rien, car n'oubliez pas que le message du Christ devra toujours être transmis d'une façon efficace et que l'unité des travailleurs catholiques devra se faire quelque part, autour de leurs croyances, quelles que soient les circonstances, comme vient de nous le rappeler Sa Sainteté Pie XII. Aucun travailleur catholique ne peut écarter cette nécessité et cette responsabilité.

Si donc la hiérarchie a manifesté d'une façon constante sa préférence pour le syndicalisme catholique, elle a toujours eu soin d'ajouter: "quand c'est possible". Toute la question pour nous est d'apprécier si c'est possible, dans quelle mesure et sous quel aspect, sous quelle forme; et quand ce n'est pas possible, ce que nous sommes prêts à offrir comme formule de remplacement. Il y a eu un temps où la confessionnalité intégrale fut possible dans toute la structure de la C.T.C.C.; plus tard, certains tempéraments ont dû être apportés dans des cas où l'unité de négociations ne correspondait pas à un milieu homogène de catholiques. Est-ce que les éléments nouveaux exigent d'autres changements? Tout le problème est là.



ELECTIONS AU CONSEIL CENTRAL — Le Conseil central des Syndicats nationaux du diocèse d'Ottawa tenait son assemblée d'élections, dimanche, au local des Syndicats, rue Eddy, à Hull. La photo ci-dessus nous montre le nouveau conseil. De gauche à droite, (1ère rangée): l'abbé René Soucy, aumônier, Mlle Ghislaine Bonneville, deuxième vice-présidente et publiciste, M. J.-J. Bourgoïn, président, M. Armand Morin, premier vice-président et directeur régional de la C.T.C.C., Mlle Yvette Venne, secrétaire-archiviste; (2e rangée): M. Roger Thivierge, sergent d'armes, M. Roger Lasalle, directeur, M. Henri Saint-Cyr, directeur, M. Jean-Yves Lajeunesse, trésorier, M. R. Latrémouille, secrétaire-financier, Mlle Marguerite Foucault, directrice, M. Lionel Beaulne, directeur, M. Robert Boucher, directeur.

(Photo "Le Droit"—par Champlain Marcell)

Chez Dupuis Frères

ENTENTE SUR LES CONGÉS REMPLAÇANT LES 4 FÊTES RELIGIEUSES CHÔMÉES

Le Syndicat National des Employés du Commerce, section du magasin Dupuis Frères et la maison Dupuis Frères ont trouvé un terrain d'entente pour remplacer par quatre autres jours de congés payés ceux qui étaient prévus dans la convention collective de travail, soit les jours de la Toussaint, de l'Immaculée-Conception, de l'Épiphanie et de l'Ascension.

On sait qu'un récent décret de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger permet aux catholiques de vaquer à leurs occupations ordinaires ces jours-là, pourvu que les fidèles aient satisfait à leurs devoirs religieux. Par ailleurs, la maison Dupuis Frères a fait connaître à ses employés son intention d'ouvrir ses portes ces jours-là.

Les employés de la section du magasin ont accepté une proposition patronale de remplacer les quatre fêtes religieuses mentionnées plus haut par des congés le 28 décembre et le 24 mai, ainsi que deux mobiles que les employés prendront à l'occasion de leur date anniversaire de naissance et de leur entrée au service du magasin.

M. Gérard Picard qui assistait à l'assemblée du syndicat, a suggéré aux employés d'accepter la proposition patronale, car elle permettait aux employés de sauvegarder les gains acquis et que d'autre part, elle réglait d'une façon pratique pour les deux parties, une situation imprévue au moment de la signature de la convention collective.

Les élections

Au cours de cette même assemblée, les membres du Syndicat du commerce de Montréal, section du magasin Dupuis Frères, ont procédé, sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC, à l'élection de ses officiers pour l'année en cours. M. Marcel Lanouette agissait comme secrétaire d'élections.

Tous les onze officiers du Comité exécutif ont été élus par acclamation. Ce sont: Denis Gaudette, président; Madeleine Brosseau, 1ère vice-présidente; René Paradis, 2e vice-président;

Thérèse Desforges, secrétaire; Marcelle Lacroix, assistante-secrétaire; Henriette Laforest, trésorière; Jean-Paul Charron, as-

sistant-trésorier; Patrick Michaud, directeur, et Rita Desroches, Gabrielle Leduc, Blandine Tibério, directrices.

A QUÉBEC

L'attitude des employés de magasins concernant les fêtes religieuses

Les employés de magasins de Québec, membres du Syndicat Catholique, réunis en assemblée générale tenue le 16 octobre à la centrale syndicale, ont été unanimes à reconnaître qu'ils tenaient entre leurs mains la solution au problème que pose le récent décret du Saint-Siège qui n'interdit plus les travaux serviles à certaines fêtes religieuses, permettant par le fait même aux magasins de faire travailler leurs employés ces jours-là.

Dans plusieurs magasins, le Syndicat a des droits acquis par conventions collectives qui prévoient que les fêtes religieuses seront chômées et payées. Cet édit de l'Ordinaire ne peut changer les clauses des conventions collectives d'ici mars 1957, date de leur échéance. Conséquemment, les magasins qui décideraient de faire travailler leurs employés le jour de la Toussaint ou à l'Immaculée Conception devraient se conformer à la convention existante et payer temps double aux employés.

Après l'échéance des conventions collectives, est-ce que les employeurs continueront de vouloir considérer ces fêtes comme des jours chômés et payés? L'a-

venir le dira. Néanmoins, les employés de magasins peuvent être assurés que ce n'est pas le Syndicat Catholique qui demandera aux employeurs de supprimer ces jours chômés et payés sans compensation par d'autres congés, prolongement de vacances ou autre manière que détermineront les renouvellements de conventions collectives négociées avec les magasins où les employés sont en majorité membres du Syndicat.

Enfin, dans les magasins où il n'y a pas de conventions col-

(Suite à la page 7)

Hull-Ottawa

Député UN battu, octroi refusé au Conseil Central

Le Conseil Central de Hull-Ottawa vient d'adopter une résolution visant à faire connaître au Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, les protestations des syndiqués à la suite du refus du Ministère du Travail de continuer ses octrois annuels pour les cours de sociologie organisés conjointement par le Conseil Central, l'université d'Ottawa et la CTCC.

D'après des informations publiées dans le journal Le Droit d'Ottawa, en date du 15 octobre, M. l'abbé René Soucy, aumônier du Conseil Central aurait parlé des "faussetés monstrueuses" contenues dans la lettre du ministre refusant l'octroi. Il est évident, fit-on remarquer, que M. Barrette refuse cet octroi parce qu'il lui fut demandé par le nouveau député de Hull, M. Oswald Parent, qui n'est pas gouverne-

mental. La lettre qui sera envoyée au ministre du Travail fera état du fait que le Conseil central s'est tenu en dehors de la politique au cours de la dernière élection. Il n'était donc que normal que l'on s'adressât au nouveau député de Hull pour présenter une demande au gouvernement. En refusant cette demande, le ministre pose un geste visant à compromettre le Conseil central et le contraindre à faire de la politique partisane puisqu'il ne demande ni plus ni moins à ses membres que de reconnaître le candidat battu comme député de Hull plutôt que celui qui fut élu en juin dernier.

Les élections

Au cours de cette assemblée générale, le Conseil Central a également procédé à l'élection de ses officiers pour l'année en cours.

M. J.-J. Bourgoïn a été réé-

lu président du Conseil central pendant que Armand Morin était réélu 1er vice-président.

Mlle Ghislaine Bonneville a été, pour sa part, élue deuxième vice-présidente et publiciste, cependant que Mme Yvette Venne a été réélue secrétaire-archiviste; que M. Lionel Latrémouille a été élu secrétaire financier; que M. Jean-Yves Lajeunesse a été réélu trésorier et M. Roger Thivierge a été réélu sergent d'armes.

De plus, le Conseil Central s'est choisi cinq directeurs parmi les représentants des différents syndicats les plus nombreux. On a ainsi désigné au vote M. Roger Lasalle, représentant des employés d'hôpitaux, M. Henri St-Cyr, représentant des employés du Transport urbain, Mlle Marguerite Foucault, représentante des institutrices, M. Robert Boucher représentant des employés de l'industrie du bois ouvré et M. Lionel Beaulne, représentant des employés de l'industrie de la construction.

Au début de la séance, le président sortant, qui devait un peu plus tard, être réélu, M. Bourgoïn présenta son rapport sur les réalisations du Conseil Central au cours de l'année. Mme Venne présenta le rapport de la secrétaire et M. Jean-Yves Lajeunesse, celui du trésorier.

Thetford-Mines

Les mineurs félicitent les abbés Dion et O'Neill

Au cours d'une assemblée syndicale régulière, du Syndicat national des Travailleurs de l'amiante de l'Asbestos Corp. de Thetford-Mines, les membres du syndicat ont adopté à l'unanimité une résolution félicitant les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, pour l'attitude courageuse qu'ils ont manifestée dans l'étude qu'ils ont publiée sur l'immoralité des mœurs politiques dans la province de Québec.

La lettre qui fait suite à cette résolution et qui a été signée par le secrétaire du syndicat, M. Théo Trudel souligne que le Syndicat "offre ses plus sincères félicitations et ses meilleurs remerciements aux abbés Gérard Dion et Louis O'Neill pour l'utile document qu'ils ont publié sur les mœurs électorales dans la province de Québec et tout particulièrement à l'occasion des récentes élections provinciales du 20 juin 1956. Veuillez croire, termine la lettre, que nos syndiqués ont grandement apprécié le bon service que vous avez rendu à toute la population en posant un tel geste au moment approprié".

Appui des travailleurs de Shawinigan aux grévistes de la Resins

Les travailleurs syndiqués des autres entreprises de Shawinigan, parmi lesquelles il faut mentionner les autres entreprises de l'industrie des produits chimiques, sont de tout coeur avec leurs confrères de la Canadian Resins dans la lutte qu'ils mènent actuellement.

M. Napoléon Nadeau, directeur de la grève, nous a déclaré que les syndicats locaux souscrivent hebdomadairement au fonds de grève des syndiqués de la Canadian Resins et que par ailleurs, avec l'addition de revenus

provenant d'initiatives locales, plus de \$1,200.00 par semaine viennent s'ajouter au secours distribué hebdomadairement par le Fonds de dépense professionnelle de la CTCC. Ces initiatives, dit M. Nadeau, permettent d'augmenter considérablement les allocations hebdomadaires que reçoivent les grévistes.

Outre les services de la "roulotte" pour ravitailler les piqueteurs, le syndicat jouit actuellement des salles de l'immeuble des Chevaliers de Colomb de Shawinigan où les grévistes se réunissent pour les assemblées, se distraient par des jeux, la télévision, etc.

Un autre service assure aussi les déplacements des grévistes qui n'ont aucun moyen de transport pour se rendre aux assemblées ou prendre leur tour de relève sur les lignes de piquetage.

On a affirmé au cours de l'assemblée de mardi soir que la grève est paisible, qu'aucun scab ne se présente aux portes de l'usine et qu'aucune verge de plastic n'est produite depuis le 23 septembre.

QUEBEC

Grève sans piquetage chez Lachance & Tanguay

Le Syndicat des Ouvriers en Chaussures de Québec poursuit actuellement une grève impliquant une centaine de travailleurs chez Lachance et Tanguay de Québec sans avoir à maintenir une ligne de piquetage devant cette manufacture de chaussures de cette ville. C'est ce que nous a déclaré M. Adalbert April, président de la Fédération Nationale des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure, en précisant que la grève dure depuis le 13 septembre dernier et que pas un seul employé ne s'est présenté aux portes de l'usine depuis cette date.

L'on sait que les ouvriers en cause réclament une convention collective de travail en vertu de la Loi des Relations Ouvrières tel qu'il en existe dans la presque totalité des manufactures de chaussures de la province.

Par ces conventions collectives particulières, les travailleurs peuvent obtenir des conditions de travail et de salaire supérieures à celles prévues dans le décret provincial de la chaussure.

Les employés de Lachance & Tanguay réclament une augmentation générale des salaires de 10 p. 100 ainsi que 5 jours de congés payés ainsi que l'application de la sentence arbitrale rendue le 20 août 1956 par un tribunal d'arbitrage sur tous les autres points en litige.

Après la publication de la sentence, l'employeur n'a donné aucun signe de vie et il a même refusé de rencontrer les représentants du syndicat pour discuter les termes de la convention collective et il a même défié le syndicat de faire la grève pour appuyer ses revendications.

Chicoutimi

Augmentation moyenne de 12 cents l'heure aux ateliers Emile Couture

Le syndicat national des ateliers mécaniques et des garages de Chicoutimi a signé la semaine dernière une convention collective avec les Ateliers Emile Couture Limitée.

Cette nouvelle convention, d'une durée de deux ans, est entrée en vigueur le 20 septembre dernier. La compagnie a accordé aux employés la réduction de la semaine de travail de 52 heures à 49 et ce, avec pleine compensation: ce qui équivaut à une augmentation moyenne du taux horaire d'environ \$0.07 l'heure.

De plus la compagnie a accordé une augmentation générale des salaires de \$0.05 l'heure. L'an prochain, c'est-à-dire à partir du 15 juin 1957, tous les employés auront une nouvelle augmentation générale de salaires de \$0.05 l'heure.

Les employés obtiennent également deux congés payés additionnels le lendemain du jour de l'an et le lendemain du jour de

Noël. Le total est ainsi porté de deux à quatre congés payés.

Le système des vacances est également amélioré et les employés pourront avoir une semaine et une journée de vacances après trois ans de service et ainsi de suite pour faire un total de deux semaines après huit ans de service.

La procédure de griefs a été aussi modifiée d'une façon satisfaisante. Les articles relatifs à l'ancienneté des employés ont été améliorés. Enfin, les taux de salaires minima indiqués dans la convention ont été ajustés afin de les rapprocher des taux réellement payés.

La partie patronale était représentée par M. Lionel Couture, président de la compagnie et M. Arthur Matteau, de l'API. Me Robert Auclair représentait le syndicat et il était assisté de Georges-Henri Tremblay, Jean-Baptiste Tremblay et Raymond Fournier.



M. William Léger qui vient de donner sa démission comme président de la Fédération du Bâtiment pour accepter la gérance du Comité conjoint des Métiers de la Construction de Montréal.



M. Paul Grenier qui devient agent d'affaires de l'Association des Plâtriers et Finisseurs en Ciment de Montréal en remplacement de M. William Léger.

Démission de M. William Léger comme président de la Fédération des Métiers du Bâtiment

Lors de la dernière assemblée du Bureau Fédéral de la Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment, M. William Léger, président a donné sa démission à ce poste. Il a été automatiquement remplacé par le 1er vice-président, M. Rosario Gosselin de Québec.

Dans son discours de démission, M. Léger a remercié tous ses collaborateurs depuis qu'il a accédé à la présidence de la Fédération, il y a trois ans.

Il a souligné les principaux problèmes en vedette à l'heure actuelle, soit le projet des réformes de structures et celui de la fusion de la Fédération du Bois Ouvré avec celle du Bâtiment.

M. Léger a déclaré qu'il abandonnait la présidence de la Fédération pour accepter la gérance du Comité conjoint des Métiers de la Construction de Montréal. Il a déclaré qu'à ce poste, il pourra continuer à servir les meilleurs intérêts des travailleurs et que son stage à la présidence, avec ses devoirs et ses responsabilités, l'avait enrichi d'une expérience et d'une compréhension des êtres et des choses qu'on ne saurait évaluer.

C'est M. Paul Grenier qui succède à M. Léger au poste d'agent d'affaires de l'Association des Plâtriers et Finisseurs en Ciment de Montréal.

ROBERVAL

Un groupe d'employés de garages de Roberval vient de se former en syndicat sous le nom de Syndicat national des Employés de garages de Roberval. Ce syndicat qui groupe une trentaine de membres actuellement entend négocier une convention collective de travail avec les garages Jean-Marie Marcotte, Morissette & Fils et Paul Bouchard. Le syndicat poursuit sa campagne de recrutement pour unir tous les employés de garages de la ville.

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



Joliette

Augmentation de \$500.00 par an aux instituteurs et aux institutrices

L'Association des instituteurs et institutrices de Joliette vient de signer sa première convention collective de travail avec la Commission Scolaire de Joliette.

Le succès remporté par l'Association est dû à la ténacité des membres et à leur confiance en leur association. La Commission Scolaire, de son côté, mérite des félicitations pour avoir compris la nécessité d'apporter des améliorations sensibles aux conditions de salaires de son personnel enseignant, conditions qui avaient été négligées depuis quelques années.

Au mois de juin dernier, la Commission des Relations ouvrières avait refusé d'émettre un certificat de reconnaissance syndicale et l'Association dut se servir de la loi pour demander une audition. Quelques semaines plus tard, l'Association obtenait son certificat et ouvrait les négociations avec la Commission Scolaire. Les premières rencontres furent très cordiales tout en étant très ardues. Cependant, les parties n'ont pu conclure un accord sur un point que l'Association considérait comme très important, celle-ci décida de porter le

litige devant un tribunal d'arbitrage.

C'est alors qu'une démarche de dernière heure permit d'en venir à une entente qui loin d'être idéale, devenait acceptable dans les circonstances par l'Association, vu les déboursés supplémentaires qu'un tel contrat imposait à la Commission Scolaire.

En 1955, la moyenne des salaires pour les institutrices de Joliette était de \$1265.00 si on ajoute le 3% des pensions, on peut dire que les salaires étaient d'environ \$1300.00.

De par le contrat signé le 5 septembre, la moyenne des salaires de ces mêmes institutrices sera porté en 1956 à \$1660.00. Le fonds de pension de 3% continuera à être payé par la Commission Scolaire, et cela portera les salaires à \$1700.00.

En plus, le contrat prévoit un congé sans perte de salaire allant jusqu'à dix jours par année ce qui équivaut à 5%, ce qui porte les salaires à \$1800.00 soit \$500.00 par année d'augmentation.

Ce contrat de travail comporte une échelle de salaire qui apportera une autre augmentation d'au moins \$50.00 l'an prochain.

Les Idées en Marche:

"L'unité syndicale, progrès ou recul de la démocratie?"

Si l'on en croit l'importance du dernier congrès de la C.T.C.C. et l'intérêt que le public a porté à ces délibérations, on devine un bon débat en perspective à la prochaine émission des "Idées en Marche".

Cette émission, qui passera lundi, le 29 octobre, aura précisément pour sujet: "L'UNITE SYNDICALE: PROGRES OU REcul DE LA DEMOCRATIE?"

Quatre personnalités des milieux syndicaux et journalistiques auront pour tâche d'établir devant le public en quoi cette unité, qui est en train de se réaliser, peut favoriser ou nuire à l'esprit démocratique chez nous.

La discussion, dont l'animateur sera Monsieur Pierre Juneau, étudiera successivement le problème sous ces multiples aspects: aspects concernant le mouvement ouvrier lui-même (s'agit-il de la fin de tout pluralisme syndical?); aspects concernant les relations entre patrons et ouvriers (la force primera-t-elle le droit?); et aspects concernant notre société politique dans son ensemble.

Parmi les participants, mentionnons: M. Philippe Vaillancourt, directeur (pour le Québec) du Service d'Education du Congrès du Travail du Canada; M. Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; M. Gérard Filion, directeur du journal "Le Devoir"; et un quatrième invité.

"Les Idées en Marche", un forum hebdomadaire de libre discussion, passe simultanément à la radio et à la télévision tous les lundis soir, à 10 h. 30.

C'est une production de Radio-Canada, en collaboration avec l'Institut d'Education des Adultes.

QUEBEC

Elections chez les journalistes

QUEBEC (PC) — M. Rosaire Tremblay, du journal "L'Action Catholique", a été élu lundi président du syndicat des journalistes de Québec, qui est affilié à la CTCC. Il succède à M. Gérard Fecteau, du même journal.

M. Pierre Lemieux, du journal "Le Soleil", a été élu premier vice-président; M. Maurice Roy, de l'Événement-Journal, deuxième vice-président et M. Jean-Charles

de la Durantaye, du Soleil, secrétaire-trésorier.

Les élections ont eu lieu à l'assemblée générale annuelle du syndicat.

On a aussi désigné comme délégués à l'Union canadienne des journalistes de langue française M. Gérard Fecteau, de l'Action catholique, Mlle Germaine Bundo, du Soleil, et M. Maurice Roy, de l'Événement.



TEXTILE

Même après la grève, Dominion Textile est intraitable à Magog

Nous apprenons de Magog que la compagnie Dominion Textile, division de Magog, reste aussi "dure et intraitable que par le passé" à l'égard de ses employés.

C'est ce qui ressort d'une déclaration que nous a faite un officier du Syndicat catholique des ouvriers du textile de cette ville, en précisant que le syndicat est obligé de recourir à l'arbitrage pour régler quatre griefs que la compagnie n'a pas voulu considérer en né-

gociations directes et à la conciliation.

Il est presque impossible de régler un grief avec le directeur du personnel de même qu'au comité de bonne entente. Quand la compagnie a dit non, c'est un refus catégorique, même devant l'officier de conciliation.

D'après une nouvelle politique instaurée par la compagnie, l'agent d'affaires du syndicat n'a même plus le droit de recevoir les informations requises relative-

ment aux griefs découlant de l'application du plan bonni.

Le porte-parole syndical affirme que les syndiqués font preuve d'une grande solidarité et qu'ils appuient fermement l'exécutif ainsi que leur agent d'affaires dans leurs efforts pour régler les griefs qui s'accumulent. Les travailleurs, dit-il, vont prendre tous les moyens à leur disposition pour faire respecter la convention collective qu'ils ont obtenue au prix de grands sacrifices.

Les employés du bureau font bloc avec les débardeurs à Port-Alfred

Comme nous l'avons déjà annoncé dans une édition précédente, les employés de bureau de la Saguenay Terminals sont en grève en même temps que les débardeurs à Port-Alfred car ils ont une foule de demandes semblables à celles de leurs camarades de travail, par exemple, pour les agents de griefs, la procédure des griefs, la formule Rand, les articles relatifs à l'ancienneté, les salaires et les heures de travail

Jusqu'ici, la compagnie a offert \$5.00, \$6.00 et \$7.00 par semaine respectivement aux employés de jour, à ceux qui font la semaine de 48 heures et à ceux qui font la semaine de 60 heures. Elle a fait cette offre en juin dernier et les employés l'ont acceptée à ce moment parce qu'elle était proportionnelle à l'augmentation offerte aux débardeurs.

Toutefois, les événements ayant pris la tournure actuelle, les employés salariés ont fait bloc avec les débardeurs et maintiennent leur demande initiale de \$10.00 par semaine.

Les employés de bureau ont aussi demandé la semaine de cinq jours alors que quelques-uns font la semaine de 6 jours et d'autres cinq jours et demi. Jusqu'ici, la compagnie a accordé la semaine de cinq jours aux employés de jour, mais elle leur demande de commencer à 8 heures du matin au lieu de 8 heures et demie ou encore elle est prête à les

laisser commencer à 8 heures et trente mais elle veut alors qu'ils commencent à une heure au lieu d'une heure et quart.

Quant aux employés des équipes rotatives (48 heures et 60 heures par semaine) la compagnie (Suite à la page 7)

MONTREAL

Partie d'huîtres annuelle de l'Association des Surintendants et Contremaîtres en construction

L'Association des surintendants et contremaîtres en construction de la province de Québec est actuellement à organiser sa partie d'huîtres annuelle qui aura lieu le 2 novembre prochain au gymnase du Mont St-Louis, 2145, rue Hôtel-de-Ville, à 8 h. p.m.

Tous les membres de l'Association sont particulièrement invités à cette fête en compagnie de leur épouse. On nous prie de mentionner aussi que tous les membres des syndicats affiliés à la CTCC pourront se joindre à leurs confrères de la construction afin de passer une agréable soirée.

Un orchestre populaire fera les frais de la musique et des rafraîchissements de toutes sortes seront accessibles à tous.

On peut réserver ses billets en communiquant avec M. Camille Larocque, organisateur du banquet ou en signalant LA 1-0969.

Comment Canadian Resins...

(Suite de la page 1)

te pour expliquer son attitude et tenter de discréditer le Syndicat.

L'on sait que les 320 employés de cette entreprise, une filiale de la Shawinigan Chemicals, elle-même contrôlée par la Shawinigan Water & Power Company, sont en grève depuis le 23 septembre dernier par suite d'une mésentente concernant le renouvellement d'une convention collective expirée le 21 mars dernier.

La question des salaires

Dans son annonce publiée le 14 octobre dernier, la compagnie dit qu'elle "a offert un salaire plus élevé pour tous", des nouveaux taux de base et une semaine de travail plus courte.

Ca, c'est le gros titre de l'annonce et c'est cela qui retient l'attention du lecteur pressé ou non au courant des subtilités publicitaires.

Voyons ce qui en est:

La compagnie fait grand état d'une prétendue augmentation de salaire, mais ce qu'elle oublie de dire c'est qu'il s'agit là d'une augmentation du salaire horaire et non du salaire hebdomadaire.

En effet, la réduction de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures ainsi que l'incorporation d'un boni de vie chère qui existait auparavant d'après les termes de la convention expirée le 21 mars, dans le taux horaire de 4 cents, équivalent à une augmentation horaire de 12 cents, soit 8 cents pour la réduction de la semaine de travail et 4 cents pour l'incorporation du boni.

Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que cette augmentation n'apporte pas un seul sou noir dans l'enveloppe de paie hebdomadaire et que les travailleurs ne gagnent pas plus qu'avant.

C'est ce qui faisait dire à M. Maurice Vassart, conseiller technique de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie des pro-

duits chimiques: "La compagnie, si elle avait voulu renseigner le public d'une façon honnête et objective aurait dû préciser que ces deux mesures n'augmentaient aucunement le salaire reçu par chacun des employés avant la grève. Par ailleurs, continue M. Vassart, la pleine compensation a été négociée récemment à la Shawinigan Chemicals, à Canadian Carborundum et à Canadian Industries Ltd., trois autres entreprises chimiques de cette même ville. L'incorporation du boni de vie chère a également été négociée récemment à la Shawinigan Chemicals, la compagnie mère de la Resins et au Carborundum.

Les rajustements de salaires

La compagnie souligne aussi dans son annonce qu'en plus de cette augmentation de 12 cents (qui n'en est pas une), elle offre aussi des rajustements de salaires en plus d'une augmentation automatique de 5 p. 100 à compter du 1er septembre 1957.

En réponse à la compagnie, M. Vassart affirme qu'au moins un employé verrait son salaire diminué par suite du rajustement de la compagnie, que 12 employés ne recevraient aucune augmentation de salaire et que quelque 220 employés recevraient une augmentation inférieure à 9 cents, c'est-à-dire l'augmentation minimum négociée dans les autres industries chimiques de Shawinigan.

Par ailleurs, M. Vassart souligne que l'ensemble des rajustements ne représenterait qu'une augmentation moyenne de 3.6 p. 100 alors qu'à Shawinigan Chemicals et au Carborundum, elle a été le 6 p. 100 en plus de la pleine compensation et de l'incorporation du boni de vie chère.

L'augmentation de 5 p. 100

Par ailleurs Canadian Resins & Chemicals n'a pas à se vanter d'offrir une hausse de 5 p. 100 à compter du 1er septembre 1957. Cette augmentation est égale à l'augmentation de 5 p. 100 dont jouiront les travailleurs de la Shawinigan Chemicals et du Carborundum. Seulement, dans ces deux industries, l'augmentation entrera en vigueur cinq (5) mois avant la date proposée par la Resins.

Les jours de travail

Dans l'autre demi-page de l'annonce, la compagnie fait l'aveu suivant: **Au cours des négociations, l'accord ne s'est pas fait sur les points suivants: Les jours de travail; la date de la convention; la répartition du travail; les cotisations syndicales.**

Au sujet des jours de travail, le syndicat demandait que la semaine de travail soit du lundi

au vendredi inclusivement pour le personnel de jour tandis que la compagnie "estime que les employés de jour devraient observer la semaine officielle de travail, soit du lundi au samedi midi, pour satisfaire aux besoins des services de l'entretien, de l'expédition et d'autres services.

Le syndicat prétend, lui, que la semaine régulière de travail devrait se terminer le vendredi et que si la compagnie a besoin des services de ses employés pour du travail le samedi, elle devrait les rémunérer à temps et demi.

D'ailleurs, ainsi que l'expliquait M. Vassart, la sentence majoritaire du tribunal d'arbitrage a fait droit à cette demande syndicale; de plus la semaine de 5 jours est actuellement en vigueur au Chemicals, compagnie mère de Canadian Resins et à la Canadian Industries Ltd.

La date de la convention

Alors que la compagnie veut une convention d'une année à compter du 1er septembre 1956, le syndicat désire une convention de deux années, rétroactive au 26 mars 1956, date d'expiration de la convention précédente. Il est à souligner, que le tribunal d'arbitrage, à l'unanimité, a recommandé aux parties d'accepter cette demande syndicale.

Les cédules de travail

Le communiqué de la compagnie se lit comme suit: "la compagnie se réserve le droit de prendre toutes les décisions qui s'imposent en ce qui concerne les répartitions du travail et les tâches assignées à chaque employé, si et quand nécessaire."

Le syndicat, lui, veut que la compagnie définisse les tâches et que l'on puisse faire un grief, le porter à l'arbitrage chaque fois qu'un travailleur sera lésé. La compagnie refuse même le droit à l'arbitrage pour ces cas de griefs. Il est à remarquer qu'en ce cas également, la sentence arbitrale majoritaire a donné raison au syndicat.

La formule Rand

La compagnie se déclare prête à effectuer à la source la retenue syndicale mais elle ne veut pas forcer un travailleur à payer une cotisation syndicale selon la formule Rand.

Le Syndicat rétorque en précisant que cette formule est en vigueur depuis plusieurs années au Carborundum; que la Shawinigan Chemicals, compagnie mère de la Canadian Resins, l'a négociée cette année et que finalement la sentence majoritaire l'accorde au syndicat et qu'il y avait eu accord de principe sur cette question au cours des négociations avec la Canadian Resins et que seul le texte de la clause restait à définir.



Mme Maurice Corriveau dont le mari fait actuellement la grève à la Canadian Resins & Chemicals, déclare que les assemblées syndicales à l'intention des épouses des syndiqués sont nécessaires.

SHAWINIGAN

Les épouses des syndiqués s'intéressent à la grève

Les épouses des grévistes de la Canadian Resins and Chemicals de Shawinigan suivent avec intérêt les péripéties de la grève que font actuellement leurs maris.

Fait à noter, toutes les épouses des syndiqués avaient été invitées à l'assemblée générale où fut pris le vote de grève. Elles ont ainsi pu comprendre les raisons qui ont poussé leurs maris à voter l'arrêt de travail et aujourd'hui elles les soutiennent vaillamment dans l'épreuve de force qui se déroule actuellement.

Tous les lundis soir, il y a une assemblée spéciale à laquelle toutes les épouses des grévistes sont invitées. D'après M. Napoléon Nadeau, directeur de la grève, la grande majorité des épouses assiste à ces assemblées hebdomadaires.

On en profite pour mettre les épouses au courant des derniers développements dans la poursuite de la grève. Au cours de ces soirées, on présente également un film et un conférencier invité vient clôturer le tout. A date, MM. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales, Léo-Paul Turcotte, de l'Office National du Film et Jean-Robert Ouellet, organisateur de la CTCC ont été les conférenciers à ces soirées.

D'après un relevé qui a été fait par le syndicat, 246 travailleurs sur un total de 320, sont mariés et ont 644 enfants et 15 autres personnes à charge comme dépendants. C'est donc dire que ces travailleurs, quand ils prennent une décision, doivent également songer au sort des leurs, des épouses, des enfants et autres personnes qui sont à leur charge.

Nous avons rencontré trois femmes dont les maris sont actuellement en grève: Mmes Maurice Corriveau, Maurice Francoeur et Maurice Laurence, cette dernière épouse du président du syndicat, à l'assemblée du vote de grève,

Mme Corriveau qui a assisté à déclaré que c'est bien librement et en connaissance de cause que les travailleurs ont décidé de faire la grève. Après avoir pris connaissance des offres de la compagnie et les avoir comparées à leurs demandes, les syndiqués ont voté au bulletin secret et c'est à la quasi unanimité que la grève fut décidée, dit-elle.

Mme Corriveau est justement scandalisée du fait que la compa-

gnie, tout en refusant les principales demandes du syndicat, veut que la convention entre en vigueur au mois de septembre au lieu du mois de mai, ce qui ferait perdre la rétroactivité.

L'assistance à ces assemblées, poursuit Mme Corriveau, nous permet de mieux comprendre l'attitude de nos maris au sujet de certaines questions, comme l'ancienneté, le règlement des griefs, etc.

De son côté, Mme Francoeur qui a trois enfants dont l'un est d'âge scolaire, suit régulièrement les assemblées syndicales à l'intention des épouses des grévistes. Elle dit que les grévistes ont raison de tenir leur bout parce qu'il n'y a pas de raison pour qu'ils ne soient pas traités sur le même pied que les autres travailleurs de l'industrie chimique à Shawinigan.

Mme Laurence, dont le mari est président du syndicat ne peut s'empêcher de noter les sacrifices que doit s'imposer une épouse de militant syndical qui doit souvent s'absenter dans l'intérêt du syndicat.

"J'ai déjà travaillé dans une manufacture de gants et c'est là que j'ai compris la nécessité du syndicalisme pour défendre les intérêts des travailleurs et de leur famille. C'est pourquoi j'appuie de tout coeur mon mari dans ses activités syndicales.

Comme les deux précédentes, Mme Laurence a assisté à toutes

(Suite à la page 7)



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 8701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:

Raynald Drolet,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:

Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:

M. Maurice Béliveau,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A.-Marcel Bélinge,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke:

Yvan Couture,
65, rue Gordon,
Sherbrooke.

Fédération des Services:

Jacques Archambault,
155 est, boul. Charest,
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe:

Georges Patenaude,
Conseil Central de St-Hyacinthe.

MONTREAL

LES FONCTIONNAIRES ET LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

C'est le 23 octobre qu'ont débuté les ateliers de la fonction publique organisés conjointement par le Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal et le service de l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal.

La première section qui réunit les fonctionnaires qui veulent se familiariser avec les institutions administratives de la Cité de Montréal, a abordé, le 23 octobre, sous la direction de M. Guy Beaugrand-Champagne les questions suivantes: Pourquoi des fonctionnaires municipaux veulent-ils approfondir leurs connaissances? Comment ces ateliers répondront-ils à leur

attente? Il s'agit en somme d'un panorama général de l'ensemble des questions suivantes qui seront étudiées au cours de l'année, soit d'ici au 26 mars.

Voici le schéma général des questions relatives aux institutions administratives. La semaine prochaine, nous donnerons le schéma des ateliers de la deuxième section dont le sujet thème est le suivant: Le fonctionnaire et les besoins du citoyen.

L'organisation du personnel à la Cité de Montréal

Le 30 octobre, les étudiants, avec M. Claude Robillard et les moniteurs se partageront en commission d'étude sur: "Quels motifs nous ont poussés à entrer à l'emploi de la Cité? Que pensons-nous de l'organisation du personnel de la Cité de Mont-

réal: les raisons pour lesquelles nous avons été satisfaits ou déçus? Les améliorations que nous avons à proposer.

Le 6 novembre, M. Ernest Hooper aura à traiter des règlements et de l'organisation du personnel de la Cité de Montréal.

Le 13 novembre, Me Marcel Lafontaine traitera du régime des conventions collectives dans le fonctionnarisme municipal.

Le 20 novembre, M. Claude Robillard: la profession d'employé municipal existe-t-elle; quelles sont les perspectives d'avenir de la fonction?

Les institutions administratives de la Cité de Montréal

Le 27 novembre, les étudiants se partageront en commissions d'étude sur: "Comment l'administration municipale de Montréal est-elle organisée?", avec Me Herman Primeau et les moniteurs.

Le 4 décembre, M. Lucien Héту fera un exposé général sur les structures politiques et économiques actuelles de la Cité de Montréal.

Le 11 décembre, les 8, 15 et 22 janvier, Me Herman Primeau traitera plus en détails de ces structures, telles que la Charte de Montréal, le Conseil municipal, le Comité exécutif, le Directeur des Services, les divers services, les commissions municipales et les relations avec les gouvernements supérieurs.

L'organisation municipale au Canada

Le 29 janvier, les étudiants, avec Me Paul Gérin-Lajoie et les moniteurs se partageront en commissions d'étude sur: "Pourquoi y a-t-il au Canada trois types de gouvernements: fédéral, provincial, municipal: lequel est la place de ce dernier?"

Les 5, 12 et 19 février, Me Paul Gérin-Lajoie, traitant de l'organisation municipale au Canada, considérera d'abord ce qu'est une cité: fondements politico-économiques du régime municipal, évolutions des fonctions de la municipalité, centralisme administratif et l'autonomie municipale; puis il situera la cité de Montréal dans l'organisation politique canadienne.

Le citoyen dans la démocratie municipale

Le 26 février, les étudiants se partageront en commissions d'étude avec Monsieur Fernand Jolicoeur et les moniteurs pour étudier: "Le fonctionnaire est-il au service du gouvernement municipal, du milieu montréalais en général ou des citoyens individuels? Quant aux citoyens, comment influencent-ils la politique du gouvernement municipal de Montréal?"

Les 5 et 12 mars, M. Fernand Jolicoeur traitera des rapports entre le citoyen et l'administration publique démocratique.

Synthèse

Le 19 mars, les étudiants avec les moniteurs, entreprendront des travaux pratiques pour dégager les éléments essentiels de l'organisation du personnel et des structures administratives de la cité de Montréal, de la place de cette cité dans l'organisation politico-administrative du Canada et des rapports du citoyen avec l'administration publique.

Le 26 mars M. Claude Ryan traitera du rôle et de la responsabilité du fonctionnaire dans l'élaboration d'une politique de bien commun.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Elections d'un nouvel exécutif

Au cours d'une assemblée générale nombreuse tenue lundi soir dernier, l'Union nationale des employés de la Canadian Vickers en plus d'adopter plusieurs mesures, a procédé, sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC, à l'élection de son comité exécutif pour l'année en cours. Après la mise en nomination, les officiers suivants furent élus au bulletin secret: Y. Gaudreault, président; Gerry Fitzsimmons, vice-président; A. Boucher, secrétaire; G. Caron, secrétaire financier; L. Désaulniers, trésorier; Matthew Del'Malva et J. Landry, directeurs; Elie Mercure, sentinelle.

Roger McGinnis et S. T. Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, ont adressé la parole au cours de cette assemblée. Il est à souligner que les prochaines négociations seront à la charge du nouvel exécutif.

Avis aux contremaitres

Certains contremaitres seraient bien avisés de lire la convention collective de travail actuelle et particulièrement l'article 6, paragraphe "F". Après cela, pour-

ront-ils voir un peu plus clair. Délégué en chef

Le confrère G. Caron a été nommé délégué en charge de tous les délégués de département de l'union et tous ses confrères de travail lui ont promis leur entière collaboration. Par contre, M. J. Landry, du département de la peinture, a été chargé de s'occuper spécialement de tous les changements d'adresse. Tous ceux qui ont déménagé, devraient donc entrer en contact le plus tôt possible avec M. Landry, s'ils n'ont pas fait connaître leur nouvelle adresse à l'union et à la compagnie.

Nouvelles de Lauzon

Le nouveau brise-glace Montcalm du département du Transport, vient d'être lancé à Lauzon au cours d'une brillante cérémonie. Le nouveau brise-glace qui mesure 220 pieds a été construit en vue de remplacer le Lady Grey qui a coulé à la suite d'une collision survenue près de Québec en février 1955. Le nouveau navire est mu par deux moteurs d'une capacité de 4,000 c.v. chacun et sa vitesse moyenne sera de 13 noeuds. L'équipage se composera de 51 hommes.

Des subsides aux armateurs

M. W. J. Fisher, gérant général de l'Association canadienne des armateurs, a fait valoir, la semaine dernière, le besoin de subsides pour maintenir et développer une marine marchande canadienne. M. Fisher parlait alors à une assemblée de la Société des architectes et des ingénieurs en travaux maritimes au Mount Stephen Club.

Les épouses...

(Suite de la page 6)

les assemblées organisées pour les épouses des syndiqués. Elle déclare que ces assemblées sont nécessaires aux femmes comme aux hommes. Nos maris, dit-elle pour comprendre les questions syndicales, doivent assister régulièrement aux assemblées et y participer. Comment voulez-vous que nous acceptions le fait de la grève si nous ne savons pas pourquoi ils veulent faire la grève? Ces assemblées sont donc nécessaires pour les épouses des syndiqués.

Ici, Mme Laurence rejoint également les remarques faites par Mmes Francoeur et Corriveau, en souhaitant que les épouses des syndiqués ne soient pas seulement convoquées en assemblée à l'occasion d'une grève, mais qu'au moins une fois par année, le syndicat organise une soirée pour les épouses des syndiqués.

Les employés de bureau...

(Suite de la page 5)

gnie maintient son offre originale pour une semaine de 6 jours. La seule concession qu'elle a faite est une prime de nuit de \$3.00 par semaine à ce groupe d'employés.

La question des heures de travail et des salaires est donc en litige pour les employés de bureau et la compagnie n'a fait aucune concession nouvelle depuis le début de la grève pour cette catégorie d'employés. En outre, tous les autres problèmes communs aux deux syndicats et que la compagnie a refusés de consi-

L'attitude des...

(Suite de la page 3)

lectives, les employeurs seront libres de faire travailler leurs employés ou non les jours de fêtes religieuses, sans compensation pour les employés qui n'auront pas jugé à propos de faire partie du Syndicat pour se protéger. Tel que dit au début, ce sont les employés qui décideront eux-mêmes de leur sort, selon qu'ils seront membres ou non du Syndicat Catholique des employés de magasins de Québec.

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de septembre:

● BOURSE DE \$1,000.00

Robert Hébert, 2148, Cuvillier, Montréal 4.

● BOURSE DE \$100.00

Roger Paré, Boul. Ste-Anne, Château-Richer.

● BOURSE DE \$50.00

Geo. Généreux, 5, rue Demers, St-Romuald.

● 6 BOURSES DE \$25.00

Marius Potvin, 226, avenue PrunEAU.
Mme C. Loupret, 40, Est, Crémazie, Québec.

Gérard Auger, 322, rue Liri, Arvida, P.Q.
Mlle Berthe-Alice Mathieu, 4, St-Gédéon, Lac St-Jean.

Léopold Grondin, 631, 5e Rue, Québec.
Marcel Jobin, 128, rue Carillon, Québec.

● 15 BOURSES DE \$10.00

Mlle Yvette Cloutier, 120, Chevière, Québec.
Rose-Alvina Asselin, 271, rue Carillon, Québec.
Régent Paradis, Chemin Robertsonville, Mégantic.

Georgette Poulin, 95, Christ-Colomb Est, Québec.
Marcel Paquet, 2, Jacques-Cartier, St-Romuald.
Rose Leclerc, 242, 3e Avenue, Québec.
Hervé Roy, 1325, rue Sarah, Sillery.

C.-E. Turgeon, 19, St-Cyrille, Lauzon.
Denise Binet, 45, De La Capricieuse, Québec.
Yolande Desmeules, 697, Père Grenier, Québec.
Hervé Gosselin, 65, Des Cerisiers, Québec.

Gérard Laperrière, 68 1/2, Mauffils, Québec.
Mme Jos. St-Laurent, Charny, Lévis.

Gérard Lavoie, 247, Rang St-Michel, Beauport.

Mme Louis Bouchard, 173, St-Charles, Jonquières.

● 45 BOURSES DE \$5.00

Mme A. Leblond, 720, St-François Est, Québec.
Jos. Lapointe, 214, Ste-Catherine, Québec.
Ernest Lemieux, 245, 13e Rue, Québec.
Cécile Beaudet, 148, ave. Bergemont, Québec.

Albert Gendron, 266, des Commissaires, Québec.
Jules Piché, 25, Notre-Dame, Donnacona.
Cécile Lemay, 2685, rue Anna, Québec.
J.-O. Boulanger, 22, rue Couillard, Québec.

Lauréat Morency, Parc L'Exposition, Québec.
André Leblond, East-Broughton Station, Baucé.
Arthur Giguère, 220, Gr.-Allée, apt 54, Québec.
Henri Halan, Laurentides.
Mlle Béatrice Matte, 226, rue de la Salle, Québec.

Mme Armand Turgeon, 175, Latourelle, Québec.
Mme Françoise Bélanger, 532, rue Du Roi Est.
Emile L'Heureux, 288, rue Kirouac, Québec.
Lucille Leblanc, 2, rue Leblanc, Lévis.

G.-A. Boissinot, 2555, Chemin Ste-Foy.
Gaston Michaud, 2245, Card.-Villeneuve, apt 5.
Omer Boily, 47, St-Vallier Ouest, Québec.

Armand Morissette, 1716, chemin St-Louis, Sillery.
Maurice Vézina, 545, Mauffils, Québec.
Roland Godin, 102, des Chênes-Ouest, Québec.

Victorien Couture, 109, Papineau, Québec.
Lucien Gosselin, 41, de l'Ecluse, St-Romuald.
Roméo Bertrand, 180, boul. Crémazie Est, Québec.

Mme Lucien Parent, 2116, avenue Royale, Courville.
Mme Léo Leblanc, 1178, 1ère Avenue, Québec.

Mme Armand Matte, 330 1/2, St-Olivier, Québec.
Mlle Germaine Caron, 13, Sutherland, Québec.

Mme Alph. Duchesneau, 611, Père Grenier Ouest.
Georges Bélanger, Village Huron.
J.-Louis Faucher, 2, rue St-Albert, Anc.-Lorette.

Gérard Larabie, 1667, Côte de l'Eglise, Sillery.
Yvonne Paradis, Hôpital St-Michel, Archange.
François Rosario Dumais, 11, rue St-Eugène, Québec.

Ernest Larochelle, Hôpital Laval, Ste-Foy.
Georgette Roy, St-Georges Ouest, Baucé.
Pierre Guay, 144, St-Jean, Québec.

Albert Fradette, 61, ave Bigaouette, Québec.
René Laffamme, Rang L'Ornière, Loretteville.

Louis Fortin, CBC, Palais Montcalm, Québec.
Jos. Plamondon, 342, 13e Rue, Limoillon.

Mlle Carole Lamothe, 441, Ste-Agnès, Québec.

Says Mr. Picard:

Automation A Test To Social Security

Speaking before a dinner meeting of the French speaking section of the Canadian Welfare Council which took place last week in the Windsor Hotel in Montreal, Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL Union, said "New social security methods will have to be devised to cope with new problems which will arise from automation".

"Automation will be equivalent to a second industrial revolution", said Mr. Picard. "The 40-hour week, which now applies to about 70 percent of workers, seemed preposterous when it was first introduced".

"By the time when production will operate automatically with a minimum of workers, the working week will likely be reduced more. New jobs will be created but they will be for highly skilled technicians."

"The training of technicians may well become a part of social security and greater emphasis will be needed on matters of public health, education, culture and the workers' longer leisure periods".

"There is no point in trying to stall progress" said Mr. Picard, "automation is a technical reality."

"The only factor tending to delay the revolution of automation is the tremendous expense of the change over".

"Once installed, automation will accelerate production and thereby increase the national income."

Mr. Picard then went on to explain, "Distribution of this added wealth among the people will have to be made equitably if the individual's buying power is to remain at a level sufficient to avoid economic depression".

Concluding Mr. Picard said "Automation should not be feared, but definite plans to deal with the problems which will arise from this new era should be contemplated immediately."

Sherbrooke

Printers Union Sign Contract With La Tribune

The Printers Union of Sherbrooke CCCL which groups newspapers journeymen, journalists, publicists, city workers as well as radio technicians and allied personnel have signed a collective labor agreement with Sherbrooke's French language newspaper La Tribune.

The signing of the contract brought to a close post-arbitral negotiations between the two parties.

The Union has obtained Union recognition, with check-off system at source by the employer.

Mr. Evangeliste Moreau, business agent of the Union, has informed Le Travail that it is important to note that "La Tribune" has always refused to grant these two demands and the Printers Union was the only remaining local affiliated to the CCCL Central Council of Sherbrooke that had never enjoyed these two benefits.

Working Hours.

Another important benefit which the workers have won is the reduction in weekly working hours from 44 to 40 with full compensation, which brings the basic hourly wage rate up to \$1.76 for day workers and \$1.94 for night shift employees.

At the end of a year, another 10 cents hourly increase shall go into effect as from April 1st, 1957.

Editorial Staff.

A minimum of \$5.00 a week salary increase which rises to \$10.00 weekly has been gained by the journalists who will also benefit from higher work tariffs.

On April 1, 1957, these employees will enjoy another salary increase of \$5.00 a week.

Equal Pay For Equal Work.

Other members of the editorial personnel which include proof readers as well as the feminine employees have secured a \$10.00 weekly salary boost by the revision of the salary scale.

It has also been agreed upon the recognition of equal salaries for equal work performed by the female staff.

Employee of Radio Stations CHTS and CHLT have been given weekly salary increases of \$2.50 while employees in the publicity department will benefit in proportion by the re-adjustment of salary scales and places them on a higher earning level.

All the re-adjustments are retroactive from April 1st, 1956.

Mr. Moreau declared that negotiations were carried out in a spirit of comprehension and goodwill in spite of differences which occurred during negotiations.

Messrs. Paul Desruisseaux, president, Alpee Gauthier, general administrator and legal counsel Edmond F. Barnard, represented "La Tribune" during post-arbitral negotiations, while CCCL technical adviser Jean-Paul Geoffroy, Evangeliste Moreau, business agent of the Central Council of Sherbrooke and Lucien Dupuis, president of the CCL Printer's Union, represented the employees.

continual operation" explained to them.

The way matters now stand if the company declares a job as "continual operation", this means that the employees are obliged to work on Sundays.

To date no attempt on the company's part has been made to meet with the Union.

On the other hand, picketing is being carried out on a 24-hour schedule and no attempt has been made to cross the picket lines.

Several meetings are being held weekly by the strikers and their wives and families are following the strike with great interest.

Shawinigan

Peaceable Strike At Canadian Resins

A strike of some 320 employees of Canadian Resins and Chemicals Company of Shawinigan Falls which began on September 23 is following its course with the striking employees showing the greatest confidence in their fight to better their economic standing.

As it is already known, the chemical workers declared strike action following a breakdown in their post-arbitral negotiations.

Some of the principal issues at stake were Sunday work, work schedules, salary differentials, wages and the length of the labor agreement.

The workers at Canadian Resins and Chemicals Company are endeavoring to reduce the margin which separates them from other chemical workers in the industry.

They are also trying to have clarification of the expression continual operation and non-

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

New Executive Elected.

The National Union of Vickers Employees CCCL held their monthly membership meeting in the union hall, a large number of members attending. Many important items which were on the agenda which came forth for discussion and approval by the membership.

The principal business on the agenda was the election of officers to act on the executive committee.

After nominations a secret ballot was taken which resulted in the following members being chosen for the coming year:

Elected to act as president was Y. Gaudreault, Gerry Fitzsimmons was chosen to act as vice-president, A. Boucher, recording secretary, G. Caron, financial secretary, L. Desaulniers, treasurer, Matthew Del'Amalva and J. Landry, directors. Elie Mercure was re-elected to act as sentinel.

The meeting was held under the chairmanship of Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL Union.

Roger McInnis and S. Ted Payne, vice-president of the National Federation of Metallurgy CCCL addressed the membership.

The new executive promises action in its coming term. Incidentally this newly elected executive will be negotiating a new collective labor agreement next September.

Memo To Foremen.

Some Foremen would be wise to borrow a copy of our collective labor agreement signed between the company and the union.

When they do so we would advise them to turn to Article 6, paragraph "F" and digest the wording of this particular Article.

We feel sure that after reading this they will "see the light".

Chief Steward.

Brother G. Caron, of Department 117 (engineers) has been appointed to fill the position of Chief Steward of our union in Vickers.

Departmental Stewards are promised full co-operation by Brother Caron.

A new step has also been taken by the appointment of Brother J. Landry, Department 112 (Paint Shop) to handle all changes of addresses. Members who have changed their address and have as yet not notified union or company are asked to contact Brother Landry without delay.

This also applies to those who fail to receive their copy of Le Travail regularly. Contact Brother Landry and it will be adjusted immediately.

Jack-Of-All-Trades!

Our union and its members certainly appreciate the co-operation shown in relation to work-

ing conditions they receive from foremen and charge hands and no doubt this promotes greater understanding and mutual harmony between employees and company, but this does not apply to all foremen and charge hands.

We have in mind a certain foreman who is not averse to doing another man's job such as platers work, burners, cranemen or assemblers.

While this "show" of always on the job is most commendable, this individual should know that according to our labor contract he is stepping out of line by taking over another man's job.

We intend mailing him a copy of the contract and maybe after reading it he will see the error of his ways.

Launching at Lauzon.

The Department of Transport's new icebreaker Montcalm was launched at the Davie Shipbuilding yards at Lauzon.

The 220-foot vessel was built to replace the Lady Grey which was sunk in February 1955 in a collision near Quebec.

The new vessel has two engines developing 4,000 horsepower each, giving a speed of 13 knots. She will have a complement of 51 officers and men.

Subsidies For Shipowners.

W. J. Fisher, general manager of the Canadian Shipowners Association stressed the need for a Canadian Merchant Marine and Government subsidies for the shipowners at a meeting of the Society of Naval Architects and Marine Engineers at the Mount Stephen Club last week.

